



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Séance du 8 juin 2021



Introduction



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

16/03/2021



Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2021



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

16/03/2021



Actualités

- Varenne de l'eau



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

16/03/2021

VARENNE AGRICOLE

EAU

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Trois grandes thématiques pour réconcilier l'eau et l'agriculture

Varenne agricole de l'eau et du changement climatique



Se doter d'outils d'anticipation et de protection dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques



Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infrastructures agroécologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation.



Accéder à une vision partagée et raisonnée de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme.

Bâtir une feuille de route coconstruite avec les acteurs déterminant les contours d'une stratégie d'anticipation et d'adaptation au changement climatique

Des thématiques portées par des personnalités qualifiées mandatées par le Ministre et appuyées par l'INRAE et les instituts techniques

Thématique 1 – Gestion agricole de crise



M. Frédéric Descrozaille

Député de la 1^{ère} circonscription du Val de Marne



M. Hervé Lejeune

Membre du CGAAER

Thématique 2 – Résilience de l'agriculture



Mme Anne-Claire Vial

Présidente de l'ACTA



M. François Champanhet

Membre du CGAAER

Thématique 3 - Vision partagée et raisonnée des ressources en eau



M. Luc Servant

APCA



M. Jean Launay

Président du CNE



M. Hugues Ayphassorho

Membre du CGEDD

INRA et ACTA – appui scientifique

Mandat donné par les Ministres :

- Piloter et organiser les travaux des thématiques
- Constituer les groupes de travail avec les parties prenantes volontaires dans un souci d'équilibre des points de vue

Se doter d'outils d'anticipation et de protection dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques

Thématique 1 pilotée par Frédéric Descrozaille et Hervé Lejeune



Améliorer les dispositifs de gestion de crise pour mieux anticiper et mieux gérer les évènements de sécheresse (assurance-récolte, fonds calamités et gestion de crise)

Trois axes de travail

Refonte du dispositif d'assurance récolte pour 2023

- Répondre à la commande du Premier Ministre
- Réflexion menée sur différents scénarios

Évolution de la gouvernance du fonds calamités (FNGRA) dès 2021

- Présentation du retour d'expérience faisant l'objet d'un rapport du CGAAER
- Évolutions à acter

Protocole de gestion agricole des crises de sécheresse

- Protocole de gestion agricole des crises de sécheresse incluant indicateurs agrométéorologiques, leviers administratifs et techniques, schéma de gouvernance territoriale
- Retour d'expérience sur la saison 2021

Innovation
Hackathon

Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infrastructures agroécologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation

Thématique 2 pilotée par Anne-Claire Vial et François Champanhet



Aboutir à des stratégies d'adaptation au changement climatique des filières et des territoires

Filières et territoires élaborent leur stratégie d'adaptation au changement climatique

Réflexion des filières pour l'élaboration des feuilles de route d'adaptation au changement climatique

- *Identification des leviers, des outils, des axes de développement, et des axes de recherches*
- *Appui de la cellule « Recherche Innovation Transfert » (INRAE/ACTA/APCA)*

Diagnostics territoriaux à l'échelle régionale

- *Réalisés par les chambres régionales d'agriculture*
- *Visualisation des effets du changement climatique à l'échelle du territoire*

Dans un second temps, en 2022, seront lancés des plans d'adaptation régionaux sur la base des diagnostics et des leviers identifiés par les filières

Des réflexions thématiques avec l'ensemble des parties prenantes viendront ancrer ces sujets-clés :

- *Quels leviers pour une irrigation efficiente compatible avec le bon état des eaux et les autres usages ?*
- *Quelle contribution de la sélection génétique pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ?*
- *Quelle agriculture de résilience pour les quinze prochaines années ?*

Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infrastructures agroécologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation



Alimentation des réflexions des filières par les travaux INRAE et de l'ACTA

Structuration des plans d'adaptation

Diagnostic, identification des leviers et boîtes à outils par filière, avec le soutien des instituts techniques et de l'INRAE

Présentation des leviers et boîtes à outils par filières

Diagnostic territorial par région

Présentation des diagnostics territoriaux

Lancement des plans d'adaptation régionaux par les chambres régionales sur la base des diagnostics et des leviers et boîtes à outils par filières

Réflexions croisées thématiques

« Quels leviers pour une irrigation efficiente ? »

« Quelle contribution de la sélection génétique ? »

« Quelle agriculture de résilience ? »

Événement de lancement des travaux de la thématique 2 

 **Modalités de participation**
Les séminaires de réflexions croisées thématiques permettront d'enrichir les travaux des filières et des territoires avec l'ensemble des parties prenantes

Partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme : réalisations, avancées et perspectives

Thématique 3 pilotée par Luc Servant, Jean Launay et Hugues Ayphossarho



Identifier les orientations et actions à mettre en place pour une mobilisation sécurisée des ressources en eau à long terme et construire une vision partagée pour mobiliser au mieux ces ressources.

Trois groupes de travail alimentent la réflexion prospective :

Quels outils pour accélérer les projets territoriaux de gestion des ressources en eau ?

- *REX de la mission d'appui aux PTGE*
- *Points bloquants et leviers d'optimisation pour la mobilisation de la ressource en eau avec garantie de la préservation des milieux*
- *Outils permettant d'amélioration de l'accompagnement des PTGE*

Quelle stratégie d'accès à l'eau pour l'agriculture par une meilleure mobilisation des gisements existants ?

- *Potentiel d'économie d'eau et de mobilisation des gisements*
- *Faisabilité technique, économique et social d'un accès sécurisé aux ressources en eau pour l'agriculture*
- *Plan stratégique de mobilisation des gisements identifiés pour les usages agricoles*

Quelle politique d'aménagement pour répondre aux besoins de ressources en eau à l'horizon 2050 ?

- *Réflexion prospective : politique d'aménagement à l'horizon 2050*
- *Trajectoire avec point d'étape à 2035*
- *Mise en cohérence des problématiques de gestion de l'eau et de prévention des risques dans l'aménagement du territoire (gestion des événements extrêmes, dont crues et sécheresse)*

Partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme : réalisations, avancées et perspectives

| 2021 | | | | | | | 2022 | |
|------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|---------|
| Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier |

Événement de lancement des travaux de la thématique 3



Groupe de travail « Quels outils pour accélérer les projets territoriaux de gestion des ressources en eau ? »

Panel d'outils à développer



Boîte à outils pour accompagner les PTGE

Groupe de travail « Quelle stratégie d'accès à l'eau pour l'agriculture par une meilleure mobilisation des gisements existants ? »



Quantification des potentiels existants
Conditions de mobilisation



Stratégie de sécurisation des usages de l'eau



Modalités de participation

Les groupes de travail seront constitués par les présidents de groupes afin de garantir la diversité des points de vue

Groupe de travail « Quelle politique d'aménagement pour répondre aux besoins de ressources en eau à l'horizon 2050 ? »

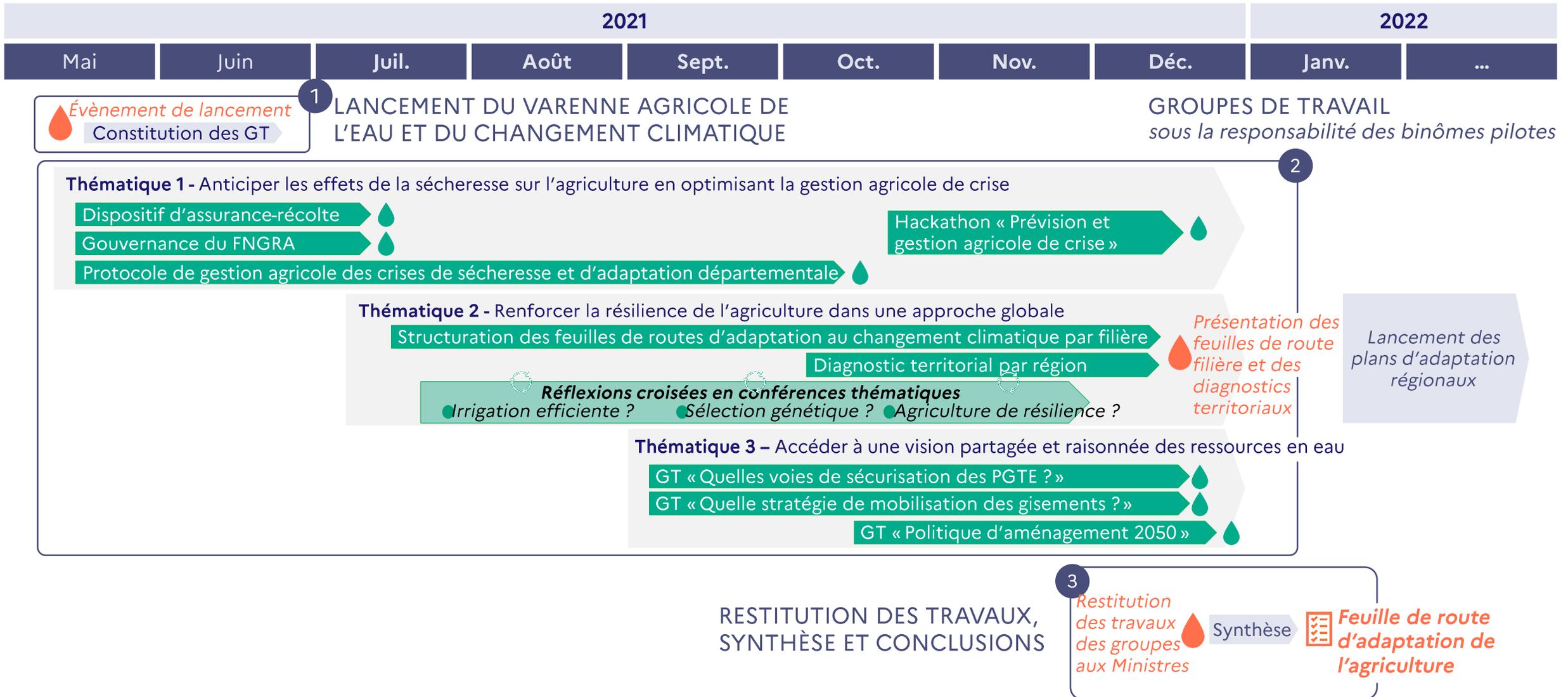


Lancement sur la base des 1^{er} travaux des 2 GT



Politique d'aménagement visant à répondre aux besoins de ressources en eau à l'horizon 2050 en France

6 mois pour établir la feuille de route d'adaptation de l'agriculture au changement climatique



Comment le CNE peut-il contribuer aux travaux du Varenne ?



Avis sur les orientations stratégiques du contrat objectifs et performance de l'OFB



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

16/03/2021

15



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU COP

Comité national de l'eau

8 juin 2021

Horizon et structure du COP

2021-2025

- **Cadrage du gouvernement**
- **Orientations stratégiques**
- **Objectifs opérationnels et indicateurs**
- **Annexes thématiques [*hypothèse à confirmer*]**

Horizon et structure du COP

2021-2025

- **Cadrage du gouvernement – transmis au CA de l'OFB pour sa séance du 10 mars**
- **Orientations stratégiques**
- **Objectifs opérationnels et indicateurs**
- **Annexes thématiques [*hypothèse à confirmer*]**

Horizon et structure du COP

2021-2025

- **Cadrage du gouvernement** – transmis au CA de l'OFB pour sa séance du 10 mars
- **Orientations stratégiques** – proposées pour adoption au CA de l'OFB du 30 juin, après avis des instances (CNB, CNML, CNE, CNCFS, CNPN) ; un groupe de travail du CA s'est réuni 3 fois en mars/avril pour élaborer un projet
- **Objectifs opérationnels et indicateurs**
- **Annexes thématiques** [*hypothèse à confirmer*]

Horizon et structure du COP

2021-2025

- **Cadrage du gouvernement** – transmis au CA de l'OFB pour sa séance du 10 mars
- **Orientations stratégiques** – proposées pour adoption au CA de l'OFB du 30 juin, après avis des instances (CNB, CNML, CNE, CNCFS, CNPN) ; un groupe de travail du CA s'est réuni 3 fois en mars/avril pour élaborer un projet
- **Objectifs opérationnels et indicateurs** – travail interne en cours, dialogue avec les tutelles à partir de juin / partie structurée par les grandes missions de l'OFB
- **Annexes thématiques** [*hypothèse à confirmer*]

Horizon et structure du COP

2021-2025

- **Cadrage du gouvernement** – transmis au CA de l'OFB pour sa séance du 10 mars
- **Orientations stratégiques** – proposées pour adoption au CA de l'OFB du 30 juin, après avis des instances (CNB, CNML, CNE, CNCFS, CNPN) ; un groupe de travail du CA s'est réuni 3 fois en mars/avril pour élaborer un projet
- **Objectifs opérationnels et indicateurs** – travail interne en cours, dialogue avec les tutelles à partir de juin / partie structurée par les grandes missions de l'OFB
- **Annexes thématiques [*hypothèse à confirmer*]** – donner à voir l'articulation des missions pour des thèmes « importants », dont une annexe « mer »

Horizon et structure du COP

2021-2025

- **Cadrage du gouvernement** – transmis au CA de l'OFB pour sa séance du 10 mars
- **Orientations stratégiques** – proposées pour adoption au CA de l'OFB du 30 juin, après avis des instances (CNB, CNML, CNE, CNCFS, CNPN) ; un groupe de travail du CA s'est réuni 3 fois en mars/avril pour élaborer un projet
- **Objectifs opérationnels et indicateurs** – travail interne en cours, dialogue avec les tutelles à partir de juin / partie structurée par les grandes missions de l'OFB
- **Annexes thématiques [*hypothèse à confirmer*]** – donner à voir l'articulation des missions pour des thèmes « importants », dont une annexe « mer »

Cible : adoption par le CA de l'OFB fin novembre 2021

Cadrage du gouvernement

- 1) Soutenir l'activité de **connaissance** sur l'eau et la biodiversité et contribuer à sa valorisation
- 2) **Prévenir et contrôler** les atteintes à l'eau et la biodiversité et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles
- 3) **Mobiliser** les territoires sur l'eau et la biodiversité pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs
- 4) Consolider **l'organisation et le fonctionnement interne** pour favoriser la cohésion et l'émergence d'une culture commune

Objectifs opérationnels et indicateurs (*pour information*)

Ce qui est envisagé à ce stade : une organisation par macro-activités :

1. Connaissance et expertise
2. Police de l'environnement
3. Appui aux politiques publiques
4. Aires protégées
5. Mobilisation des acteurs et des citoyens
6. Construction de l'établissement

Annexes thématiques (liste non stabilisée) (*pour information*)

- Agriculture
- Forêt
- Aménagement
- Citoyens
- **Eau**
- Mer
- Économie
- Outre-mer
- Changement climatique
- Faune sauvage
- Chasse
- Espèces exotiques envahissantes

L'élaboration des orientations stratégiques

Il s'agit d'exprimer, dans un texte concis, un nombre réduit (4) de grandes ambitions pour la durée du COP:

- ⇒ qui donnent des impulsions, des grandes directions, un cadre de référence
- ⇒ qui expriment la façon de l'OFB répond globalement aux enjeux de biodiversité, aux attentes du gouvernement et de la société

Ce n'est pas une liste d'actions prioritaires

C'est un message vers les interlocuteurs de l'OFB, vers le grand public, vers le personnel

Le GT du CA a choisi d'élaborer des **orientations transversales**, étant donné que le cadrage du gouvernement, lui, exprime des attentes structurées par le regroupement des missions de l'OFB (complémentarité et non paraphrase)

Quatre orientations stratégiques

- **Concourir à la transition écologique**
- **Agir dans les territoires**
- **Avancer avec l'ensemble des partenaires**
- **Bâtir une culture d'établissement, partager une vision commune**



Les SDAGE 2022-2027 et leurs programmes de mesure



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

08/06/2021

28



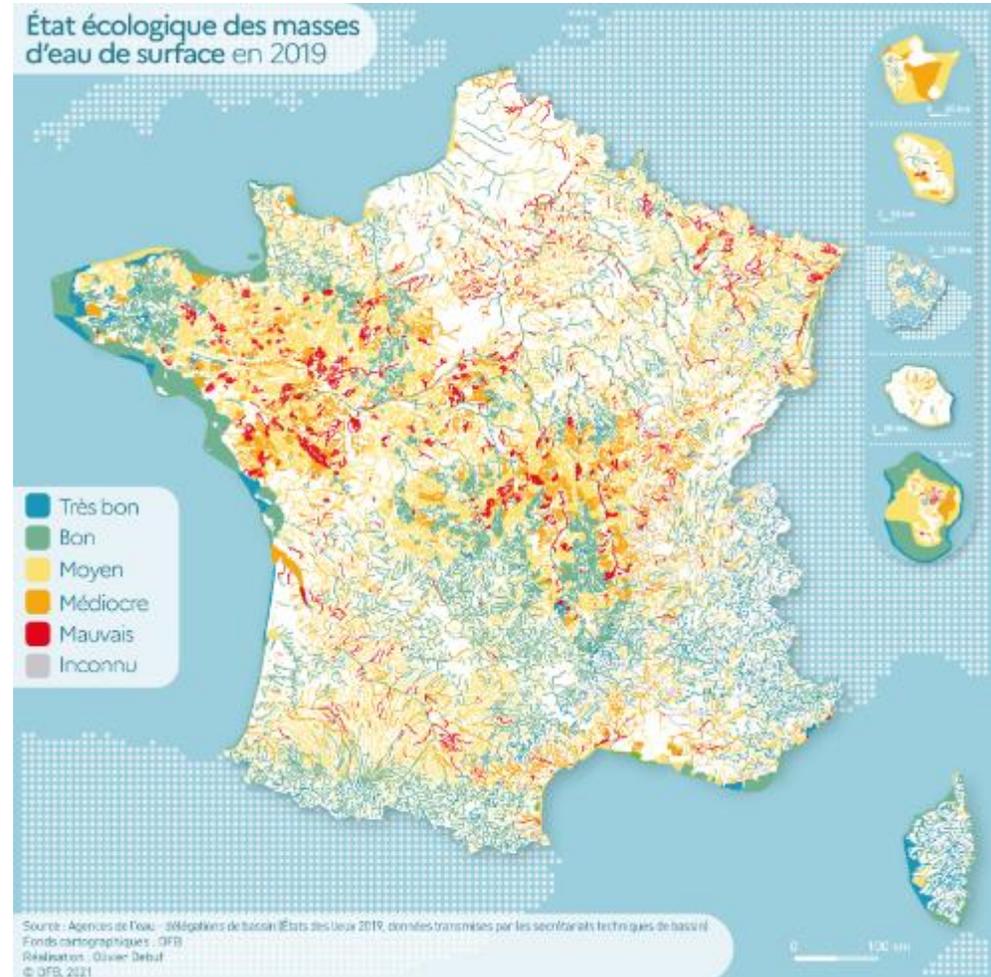
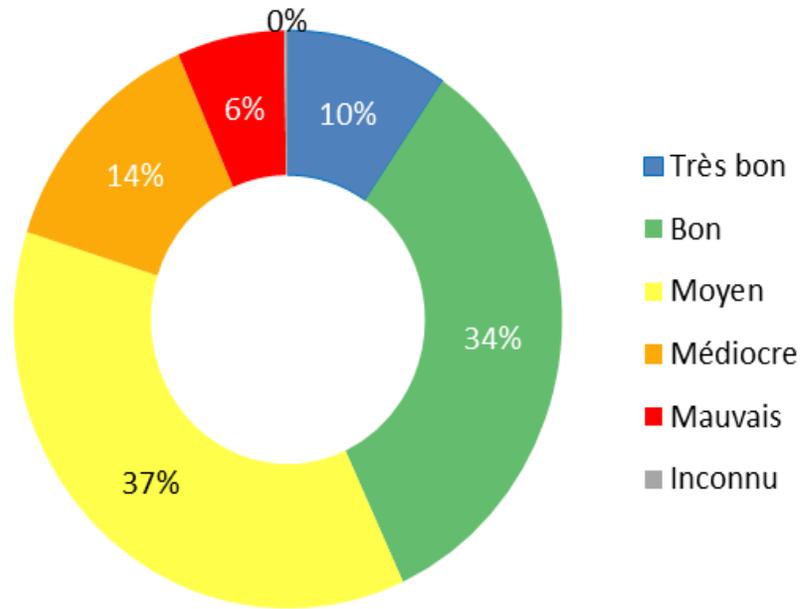
Principes de la directive cadre sur l'eau

- Impose aux États membres d'élaborer des plans de gestion (**SDAGE en France**) par bassin hydrographique et des programmes de mesures (PDM) d'une durée de 6 ans.
- La France comprend 14 bassins ou groupements de bassins et 12 comités de bassins (ou comités de l'eau et de la biodiversité) qui élaborent les SDAGE





L'état écologique des eaux de surface en 2019





Lien avec les réseaux de surveillance

Les SDAGE s'appuient sur un programme de surveillance, des méthodes et des critères **en amélioration continue** avec pour objectif de tendre vers un niveau d'exhaustivité conforme aux exigences de la DCE

Informations disponibles pour évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux **plus précises et plus complètes**

Cette amélioration de la connaissance explique certains déclassements de masses d'eau



Objectifs des SDAGE 2022-2027



Les SDAGE fixent pour chaque masses d'eau

- des objectifs environnementaux (état écologique, chimique ou quantitatif, zones protégées, émissions de substances prioritaires et dangereuses prioritaires)
- la nature de l'objectif et son échéance (2015, 2021 ou 2027)

» Ambition pour 2027

- **Atteindre 2/3 de masses d'eau de surface en bon état écologique**

| Bassins | % masses d'eau de surface en bon état écologique en 2019 | Cible 2027 SDAGE 2022-2027 (Bassins) |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Adour-Garonne | 50% | 70% |
| Artois-Picardie | 22% | 50% |
| Loire-Bretagne | 24% | 61% |
| Seine-Normandie | 32% | 52% |
| Rhin-Meuse | 27% | 46% |
| Rhône-Méditerranée | 48% | 68% |
| Corse | 88% | 98% |
| Moyenne Métropole | 41% | 64% |
| Guadeloupe-St Martin | 17% | 44% |
| Guyane | 77% | 82% |
| Martinique | 15% | 28% |
| Mayotte | 14% | 60% |
| La Réunion | 26% | 64% |
| Moyenne DOM | 67% | 77% |
| Moyenne France entière | 43% | 65% |



Zoom sur les dérogations prévues

Dérogations permises par la DCE

art. 4.4 à 4.7 de la DCE dont report de délai pour conditions naturelles et objectif moins strict

OMS = rééchelonner l'objectif de bon état dans le temps (pas le remettre en cause)

Adapter l'ambition seulement pour quelques EQ

Lorsque l'atteinte du bon état est impossible ou d'un coût disproportionné, ces OMS sont fixés par le SDAGE et argumentés.

Pas un renoncement environnemental mais un objectif intermédiaire à horizon 2027, qui sera revu à la hausse aux cycles suivants.

35% des masses d'eau cibleront un tel objectif lors du 3e cycle

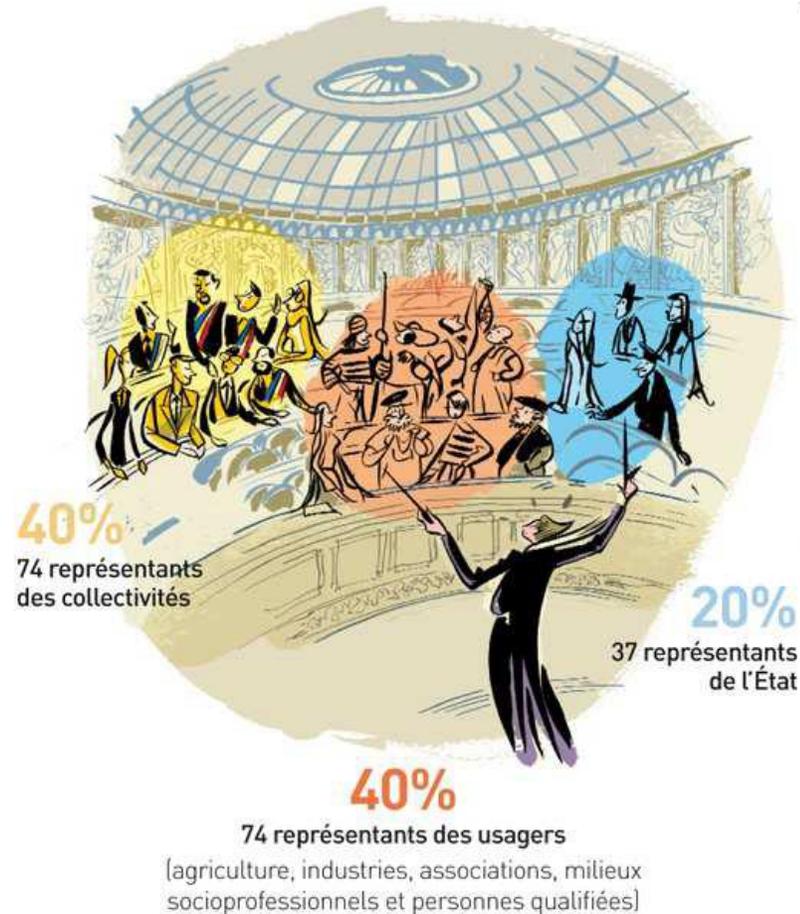
Gouvernance, rôle des acteurs locaux

Préfets coordonnateurs de bassin

- animent et coordonnent l'action de l'État dans le domaine de l'eau à l'échelle des bassins
- approuvent les SDAGE hors Corse (*l'Assemblée de Corse approuve le SDAGE en Corse après adoption par le comité de bassin*)
- arrêtent les PDM

Comités de bassins (ou CEB)

- arrêtent orientations de la gestion de l'eau
- adoptent les SDAGE
- les CB donnent un avis conforme sur les PI des agences alors que les CEB confient aux offices de l'eau le soin d'arrêter leur PI (*hors Mayotte*)



Agences (EPA) et offices de l'eau (EPL)

- prélèvent redevances sur les utilisations de l'eau
- apportent des aides aux actions d'intérêt commun « eau »

Les DREAL et les DEAL de bassin (DGTM en Guyane)

- appui au préfet coordonnateur de bassin
- constituent, avec les agences/offices de l'eau (hors Mayotte) et l'office français de la biodiversité (*et la collectivité de Corse pour le bassin de Corse*) le secrétariat technique de bassin



Contenu du SDAGE

Le SDAGE comporte

- Résumé du SDAGE (objet, portée et procédure d'élaboration)
- Orientations fondamentales
- Objectifs environnementaux et dérogations
- Liste des valeurs seuils et des substances liées aux eaux souterraines
- Résumé présentant la démarche d'adaptation au changement climatique pour le bassin

Documents d'accompagnement

- Présentation synthétique de la gestion de l'eau du BH
- Mesures liées à la tarification de l'eau et à la récupération des coûts
- Résumé du PDM
- Résumé du programme de surveillance
- Dispositif de suivi (mise en œuvre du SDAGE)
- Résumé des dispositions prises pour la consultation
- Déclaration environnementale
- Synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration des SDAGE
- Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE), **nouveauté cycle 2022-2027** !

Complété par

- Projet du PDM
- Rapport incidences environnementales du SDAGE



Enjeux environnementaux des SDAGE 2022-2027

Milieux

- Préserver la biodiversité aquatique et les continuités écologiques
- Préserver et améliorer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides (accroître leur résilience aux effets du changement climatique, rôle de tampon face aux risques d'inondation via les SFN).
- Protéger et restaurer les milieux marins littoraux

Ressources en eau

- S'adapter au **changement climatique** et à ses effets sur le cycle de l'eau
- Préserver et restaurer les ressources en eau en qualité et en quantité, en particulier pour l'alimentation en eau potable
- Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau : adapter les pratiques et les usages de l'eau dans les territoires en tension en tenant compte des besoins des milieux dans le cadre de démarches concertées (PTGE)
- Réduire les pollutions de toutes origines (pollutions ponctuelles, diffuses, polluants émergents, substances dangereuses)

Enjeux organisationnels

- Sensibiliser le public, aménageurs, élus, aux enjeux « eau » pour permettre leur meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement des territoires
- Mettre en cohérence les politiques : agriculture et urbanisme (pacte vert européen stratégie « zéro pollution », documents d'aménagement SCOT et PLUi).
- Renforcer la gouvernance locale (accompagner la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau, valoriser le rôle des CLE, des MISEN, EPTB, etc.) ³⁶



Satisfactions

- méthodologie employée
- vision à long terme , affichage d'une dynamique de progrès
- intégration du changement climatique renforcée dans chaque projet de SDAGE
- Efforts pour informer et faire participer au mieux le public, les organismes et les assemblées

Recommandations de l'Ae

Pistes d'amélioration

- non atteinte des objectifs DCE, nb important dérogations
- suite donnée aux principales recommandations formulées par la Commission européenne au vu du rapportage
- enseignements des réussites/échecs des cycles précédents pour confirmer l'efficacité des outils mobilisés
- territorialiser les dispositions et mesures pour une action ciblée sur les masses d'eau dégradées
- outil d'évaluation environnementale (analyse des coûts engagés, des mesures du PDM et des résultats du programme de surveillance)
- documents synthétiques accessibles à tous et d'outils de communication permettant de valoriser les progrès accomplis
- renforcer les maîtrises d'ouvrage et financements dans certains bassins
- Accompagner les impacts négatifs identifiés des SDAGE sur les autres compartiments environnementaux de solutions ERC



Calendrier d'élaboration des SDAGE

En raison de la crise sanitaire, **révision du calendrier** de la manière suivante (hors bassin de la Guyane)

Septembre - octobre 2020

Adoption par les comités de bassin ou de l'eau et de la biodiversité des projets de SDAGE 2022-2027

Octobre - novembre 2020

Transmission des projets de SDAGE à l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Décembre 2020 - février 2021

Remise des avis par le CGEDD

Mars (15 février Corse) - septembre 2021 (15 août Corse)

Consultation du public pendant 6 mois et des assemblées et organismes pendant 4 mois en parallèle

Au plus tard le 22 mars 2022

Arrêtés d'adoption des SDAGE et des PDM 2022 2027 (pour le SDAGE de Corse, délibération d'approbation de l'assemblée de Corse)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Débats / Point d'échanges



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

08/06/2021

39

Carte des objectifs 2027 de bon état écologique des masses d'eau cours d'eau d'eau (avec prise en compte chlordécone)

Martinique

- Superficie de 1128 km² avec une population d'environ 380 000 habitants en diminution depuis dix ans densité élevée de 334 hab. par km²
- Territoire très contrasté avec un littoral /plaines anthropisés et des parties plus élevées peu peuplées et préservées. Les surfaces agricoles occupent environ 21 % du territoire, les bois et forêts 36 %, les surfaces artificialisées 19% et les autres types de sols 24% (landes, friches, etc.).
- La Martinique est dotée d'un réseau hydrographique comprenant plus de 200 cours d'eau permanents : 161 rivières dont 70 pérennes, 43 ravines, 2 ruisseaux, 7 canaux et 3 fonds. La longueur du cours d'eau principal est de 35,8km pour un bassin versant de 116 km². Au total, 49 ME dont 41 MESU (21 ME CE PE, 20 ME littorales) et 8 MESO

Objectifs 2027

- 28% des masses d'eau cours d'eau et plans d'eau en bon état écologique
- 72% en dérogations (dont 29% en OMS)



Chantiers prioritaires

- Assainissement individuel et collectif
- Intégration du changement climatique
- Préserver les ressources en eau (rendement des réseaux de distribution publique, ressources alternatives, débits réservés, séquence ERC)
- restauration des MA (assainissement collectif et individuel, réduction de l'utilisation des pesticides)
- Préservation de la biodiversité (disponibilité de l'eau, rétablir continuités écologiques, préserver écosystèmes marins ou de ZH)
- Santé humaine (réduire la vulnérabilité des captages, usage des phytosanitaires, agriculture durable, plans d'actions de baignade, informer les populations)



Martinique

Pressions majeures

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• chlordecone• érosion des sols induite par l'utilisation de produits phytosanitaires | <ul style="list-style-type: none">• rejets d'assainissement individuel et collectif• pressions des activités portuaires et maritimes (supposé par l'Ae) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE Martinique 2022-2027 : 26 votes « pour », 0 « contre », 0 « abstentions »

» Proposition de vote favorable du CNE



Délibération Martinique

- Note :

- **Pressions majeures** : pollution sols et eaux à la chlordécone ; érosion des sols ; rejets polluants issus dispositifs d'assainissement
- Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
- **Déclinaison des priorités nationales** : effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques

- S'inquiète :

- **Efforts importants restant à accomplir** en assainissement et eau potable
- **Difficulté à faire émerger dynamiques locales** et maîtrise d'ouvrage
- **Contexte économique** : capacités de financement des projets

- Donne un avis favorable au projet de SDAGE 2022-2027



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

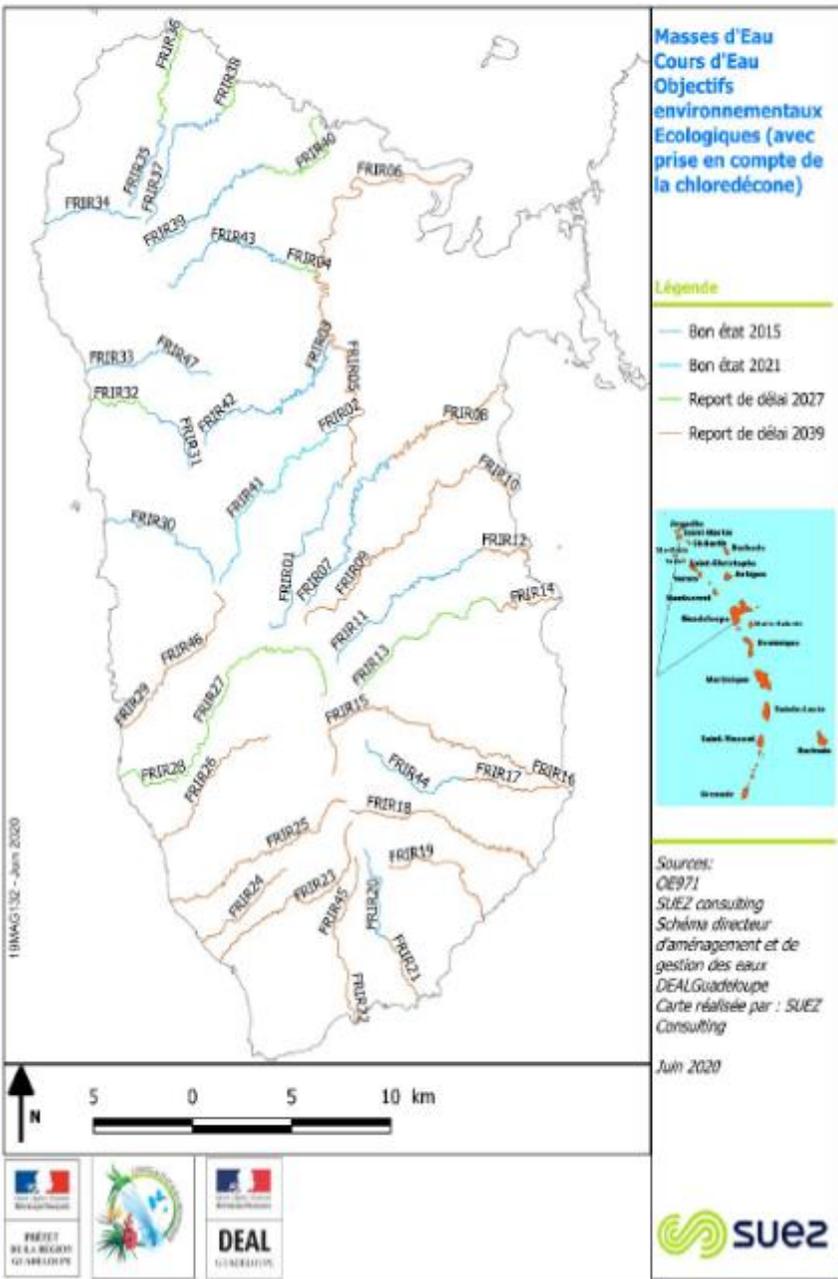
Liberté
Égalité
Fraternité

Guadeloupe

- Bassin comprenant 6 îles, population estimée à environ 380 000 habitants, en diminution de 20 000 habitants par rapport à 2011
- au total 66 masses d'eau dont 59 MESU (47 ME CE, 11 masses d'eau côtières et 1 ME PE) et 7 MESO

Objectifs 2027

- 44% des 59 masses d'eau de surface en bon état écologique en prenant en compte la chlordecone et substances ubiquistes (83% en BEE en ignorant ces substances)
- 85% des 7 masses d'eau souterraines en bon état



Chantiers prioritaires

- Améliorer la gouvernance et replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
- Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau
- Garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé publique et de protection des milieux aquatiques
- Améliorer l'assainissement et réduire les rejets
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques



Guadeloupe

Pressions majeures

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• absence de maîtrise des prélèvements• impact sur les masses d'eau des produits phytosanitaires, notamment de la pollution historique par la chlordécone dans les zones de culture de banane | <ul style="list-style-type: none">• rejets d'eaux usées domestiques• Eaux littorales impactées notamment par les échouages de sargasses |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE Guadeloupe 2022-2027 : 22 votes « pour », 0 « contre », 0 « abstentions »

» Proposition de vote favorable du CNE



Délibération Guadeloupe

- Note :

- **Pressions majeures** : pollution sols et eaux à la chlordécone ; rejets polluants issus dispositifs d'assainissement ; échouages de sargasses
- Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
- **Déclinaison des priorités nationales** : effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques

- S'inquiète :

- **Efforts importants restant à accomplir** en assainissement et eau potable
- **Difficulté à faire émerger dynamiques locales** et maîtrise d'ouvrage

- Donne un avis favorable au projet de SDAGE 2022-2027



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

La Réunion



- Bassin d'une surface de 2512 km² avec une population s'élevant à 853 000 habitants
- L'urbanisation et l'agriculture occupent essentiellement les plaines littorales à forte densité de population tandis que les «Hauts» sont plus sauvages
- Le cœur du parc national de La Réunion couvre 42% du territoire, le réseau hydrographique très dense d'une longueur de 10 600km compte au total 13 rivières pérennes, 3 étangs littoraux et plusieurs petits plans d'eau intérieurs. Le littoral est d'une longueur de 207km
- 66 ME, dont 39 MESU (4 masses d'eau « cours d'eau », 14 masses d'eau côtières, une masse d'eau plan d'eau) et 27 MESO

Objectifs 2027

67% des masses d'eau en BE en 2027, 24% en OMS et 9% en RD pour CN

- 64% de MESU en BEE, 21% en OMS, 15% en report de délai CN
- 70% de MESO en bon état quantitatif, 30% de en OMS

La Réunion

Chantiers prioritaires

- intégrer la gestion de l'eau dans les pol. d'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique
- préserver les ressources en eau pour garantir l'équilibre des milieux naturels et satisfaire les besoins
- préserver et rétablir les fonctionnalités des milieux aquatiques et leur biodiversité
- réduire et maîtriser les pollutions
- adapter la gouvernance, les financements et la communication en vue de l'atteinte des objectifs de bon état



Pressions majeures

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Les MESU : pol. agri (nitrates, pesticides), obstacles à la continuité écologique, activités de pêche• prélevements d'eau et rejets des dispositifs d'assainissement. | <ul style="list-style-type: none">• ME côtière : pollution milieu marin et étangs littoraux provenant des eaux de surface et souterraines (assainissement, ruissellement urbain, activités agricoles, ...).• MESO du littoral : prélevements supérieurs au renouvellement aquifères, surexploitation puis invasions salines + activités agricoles (nitrates et pesticides) et rejets d'assainissement |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE la Réunion 2022-2027 : 34 votes « pour », 1 « contre », 0 « abstentions »

» Proposition de vote favorable du CNE



Délibération La Réunion

- Note :

- **Pressions majeures** : pollutions d'origine agricole ; rejets polluants issus dispositifs d'assainissement ; obstacles à la continuité écologique
- Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
- **Déclinaison des priorités nationales** : effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques

- S'inquiète :

- **Efforts importants restant à accomplir** en assainissement et eau potable
- **Difficulté à faire émerger dynamiques locales** et maîtrise d'ouvrage
- **Contexte économique** : capacités de financement des projets

- Donne un avis favorable au projet de SDAGE 2022-2027



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

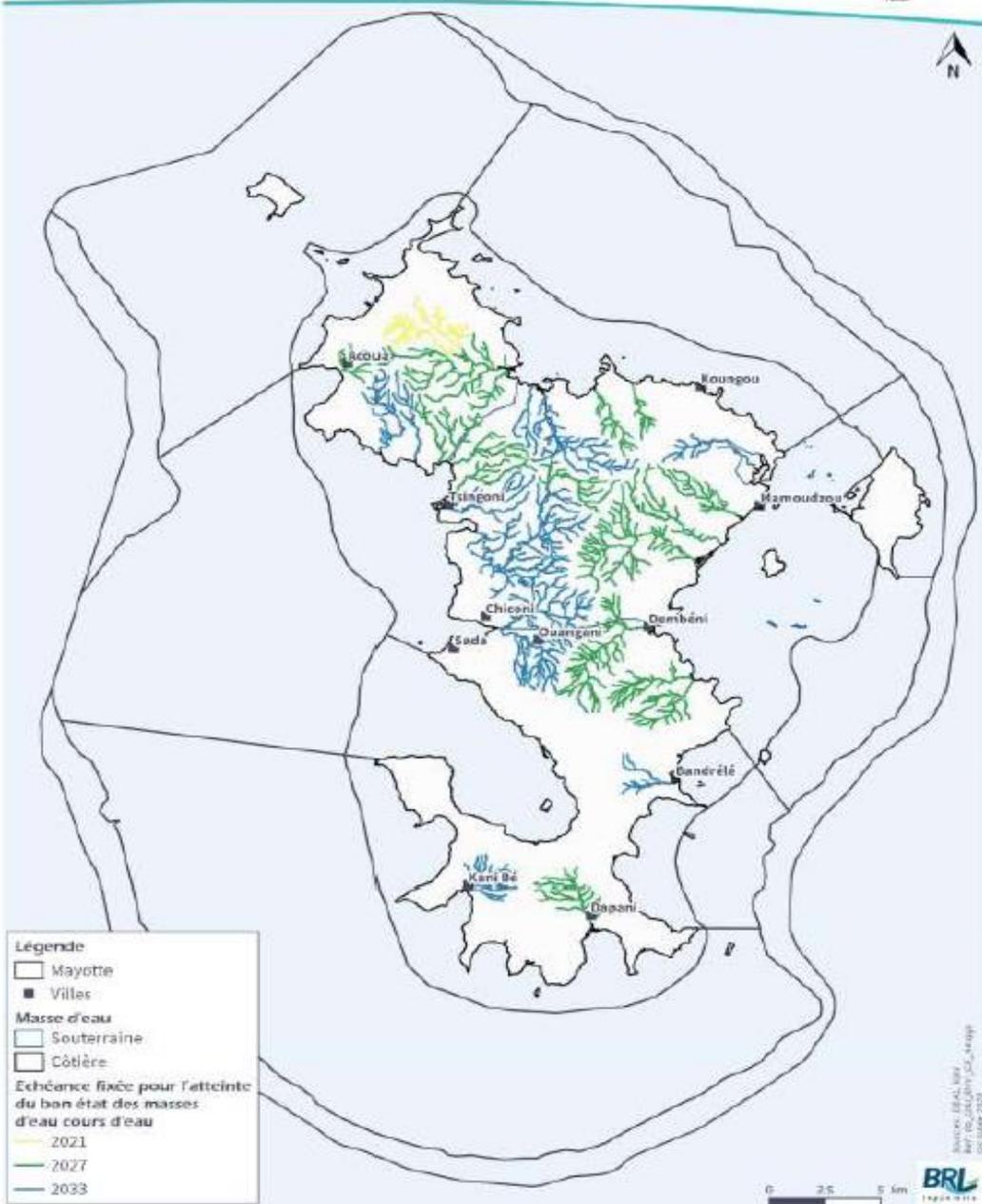
Liberté
Égalité
Fraternité

Mayotte

- Bassin d'une superficie totale de 374 m², le plus petit bassin du territoire français, comporte une biodiversité exceptionnelle (forêts humides, mangroves, lagon...)
- Population en forte croissance, environ 300 000 hab. Pénurie d'eau au regard des critères de l'organisation mondiale de la santé (OMS), le bassin subit de graves crises d'approvisionnement en eau les années de faible pluviométrie.
- Le SDAGE de Mayotte pour la période 2022-2027 correspond au 2^e cycle de gestion DCE (depuis la départementalisation de 2011 et la « rupéisation » en 2014)
- Le bassin hydrographique est composé de 49 masses d'eau reconnues par la DCE : 43 MESU (6 cours d'eau, 17 ME côtières) et 6 MESO réparties sur toute l'île. Il existe également d'autres cours d'eau et ravines non reconnus par la DCE.

Objectifs 2027

- 60% des 43 MESU en BEE (contre 14% en 2019)
- 100% des MESO en BE quantitatif et chimique (contre 100% en 2019)



Mayotte

Chantiers prioritaires

- Protéger la ressource en eau (qualité, lutte contre les pollutions)
- Préserver la santé humaine (accès à l'eau potable, assainissement pour tous)
- Gestion équilibrée de la ressource (renforcer la gouvernance et le partage de la ressource)
- Préserver la richesse de la biodiversité et des MA (améliorer la connaissance de la ressource, sensibiliser à la préservation de la qualité de l'eau, conditionner le développement du territoire à la préservation de la ressource en eau et des MA)

Pressions majeures

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Rejets d'eaux usées (faible raccordement au réseau collectif, non-conformité ANC, 1/3 population sans système d'assainissement)• Macro-déchets (dépôts sauvages charriés, détérioration de l'état chimique, écologique et potabilité)• Pollutions agricoles (nitrates et | <ul style="list-style-type: none">phytosanitaires), industrielles, imperméabilisation des sols• Erosion due aux ruissellements, sites et sols pollués, urbanisation, prélèvements, activités de loisirs, pêche et transport maritime |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE Mayotte 2022-2027 : 22 votes « pour », 0 « contre », 0 « abstentions »

» Proposition de vote favorable du CNE



Délibération Mayotte

- Note :

- **Décalage du cycle de gestion** (« RUPéisation » en 2014 de Mayotte)
- **Risque élevé de pénuries d'eau**
- **Pressions majeures :** pollutions d'origine agricole ; rejets polluants issus dispositifs d'assainissement ; érosion due aux ruissellements ; prélèvements d'eau
- Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
- **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques
- **Satisfaction partielle de garantie d'accès à tous à l'eau et à l'assainissement** (taux stable, $\leq 70\%$)

- S'inquiète :

- **Efforts importants restant à accomplir** en assainissement et eau potable
- **Difficulté à faire émerger dynamiques locales** et maîtrise d'ouvrage

- Donne un avis favorable au projet de SDAGE 2022-2027



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



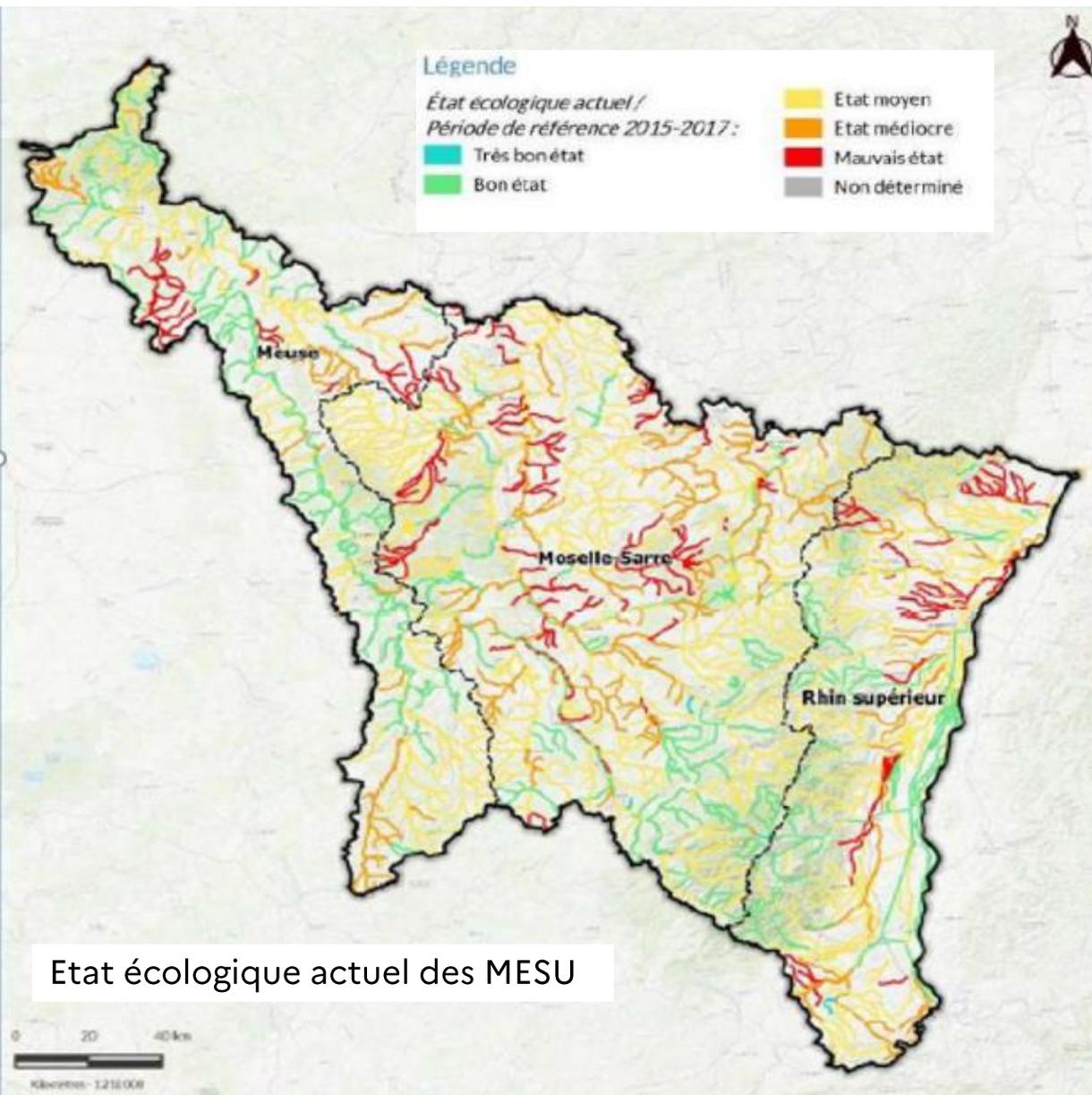
Echanges / Votes des projets de SDAGE



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rhin-Meuse



- Bassin de 31 000 km² composé des parties françaises de deux bassins hydrographiques internationaux : le Rhin et la Meuse. Une coordination internationale de la gestion de l'eau s'exerce au sein de trois institutions
- Comprend 641 masses d'eau de surface et 19 masses d'eau souterraine

Objectifs 2027

- **46% MESU BEE** (contre 27% en en 2019)
- **54 % en OMS** qui ne représentent qu'une étape sur la trajectoire menant vers le bon état (la DCE imposant de revoir l'objectif tous les six ans)

Rhin-Meuse

Chantiers prioritaires

- Réduire les émissions de substances à la source
- Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des MA et ZH
- Valoriser le fonctionnement naturel des milieux
- S'assurer d'une gestion concertée qui ne connaît pas de frontières
- Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau
- Respecter les objectifs des zones protégées



Pressions majeures

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Pollutions diffuses agricoles (état chimique des ESO par les nutriments et pesticides)• Pollution domestique des agglomérations d'assainissement (état physico-chimique et biologique) | <ul style="list-style-type: none">• Rejets industriels dont agro-alimentaire, sidérurgie, etc. (état écologique et état chimique ESU)• Altérations hydromorphologiques (état biologique ESC) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE Rhin-Meuse 2022-2027 : 58 votes « pour », 0 « contre », 0 « abstentions »

» Proposition de vote favorable du CNE



Délibération Rhin-Meuse

- **Souligne :**
 - **Bassin international** (parties françaises et européennes) impliquant une **coordination de la gestion de l'eau**
- **Note :**
 - **Pressions majeures :** pollutions d'origine agricoles et industrielles
 - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
 - **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)
- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027



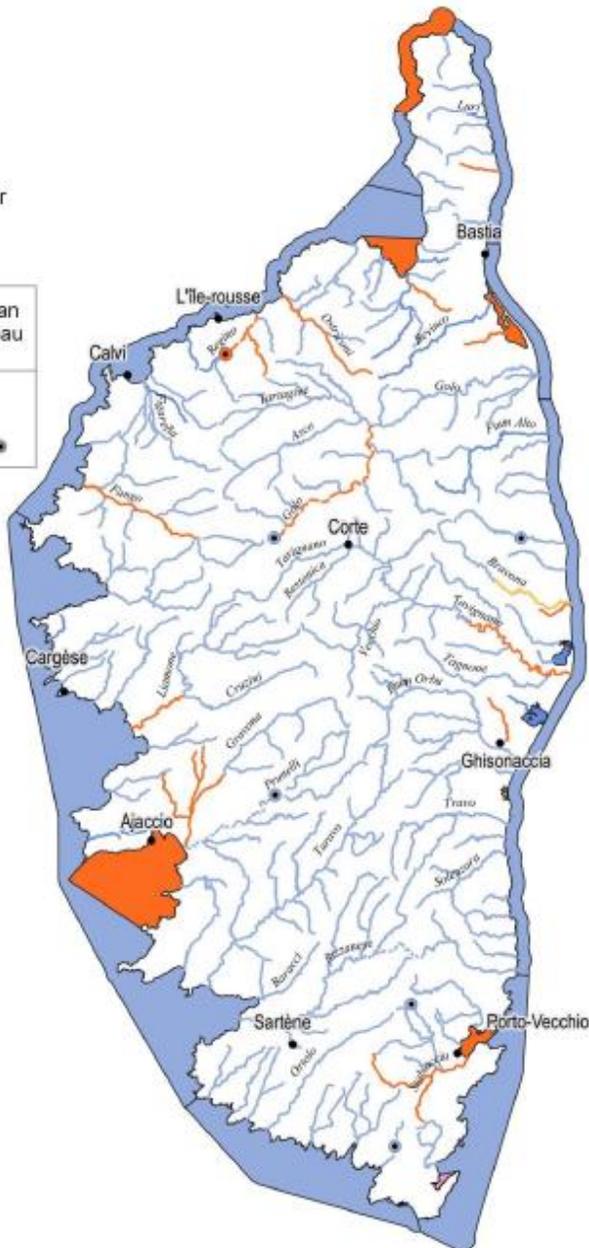
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Objectif d'état écologique des masses d'eau superficielle

- Bon état 2015
- Bon état 2021
- Objectif de bon état 2027
- Objectif moins strict 2027
- Report de délai à 2033 pour l'objectif de bon état (pour conditions naturelles)

| | Cours d'eau | Eaux de transition et côtières | Plan d'eau |
|---------|-------------|--------------------------------|------------|
| Naturel | — | ■ | ● |
| MEFM | ----- | | ● |



Corse

- Bassin comprenant 330 000 habitants sur 2 départements (360 communes)
- En raison du caractère montagneux, les bassins versants et les cours d'eau sont majoritairement petits ou très petits et donc particulièrement sensibles aux pollutions, prélèvements et au changement climatique (faibles débits et capacité de dilution)
- 249 masses d'eau, dont 234 MESU (210 cours d'eau dont 5 MEFM et aucun grand cours d'eau, 6 plans d'eau fortement modifiés qui sont des barrages de montagne, 14 masses d'eau côtières naturelles, 4 ME de transition naturelles) et 15 masses d'eau souterraines.

Objectifs 2027

- 98 % des 234 MESU en BEE (contre 88% en 2019), moins de 1% en OMS
- 100% des MESU en BE chimique
- 100 % MESO en bon état quantitatif et chimique

Chantiers prioritaires

- S'adapter au changement climatique
- Gestion équilibrée (PTGE)
- Lutte contre pollutions
- Prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
- Préserver et restaurer les MA, humides et littoraux et réduire les risques d'inondation
- Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- Préserver, restaurer et gérer les zones humides pour garantir leurs fonctions et les services rendus
- Préserver et restaurer les écosystèmes marins (DSF)
- Conforter la gouvernance (SOCLE)

Corse

Pressions majeures

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• altérations de la continuité écologique (23 ME) et de la morphologie (hydromorphologie pour les lagunes) (22 ME),• altérations de l'hydrologie (19 ME), essentiellement dues à des prélèvements impactants (14 ME) | <ul style="list-style-type: none">• pollutions (23 ME), domestiques essentiellement (17ME), et les altérations par les activités maritimes (5 ME côtières) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE Corse 2022-2027 : 32 votes « pour », 0 « contre », 0 « abstentions »

» **Proposition de vote favorable du CNE**



Délibération Corse

- **Souligne :**

- **Caractère montagneux** impliquant une **forte sensibilité aux pollutions, prélèvements et changement climatique**
- **Concertation au sein des instances et association large des acteurs**

- **Note :**

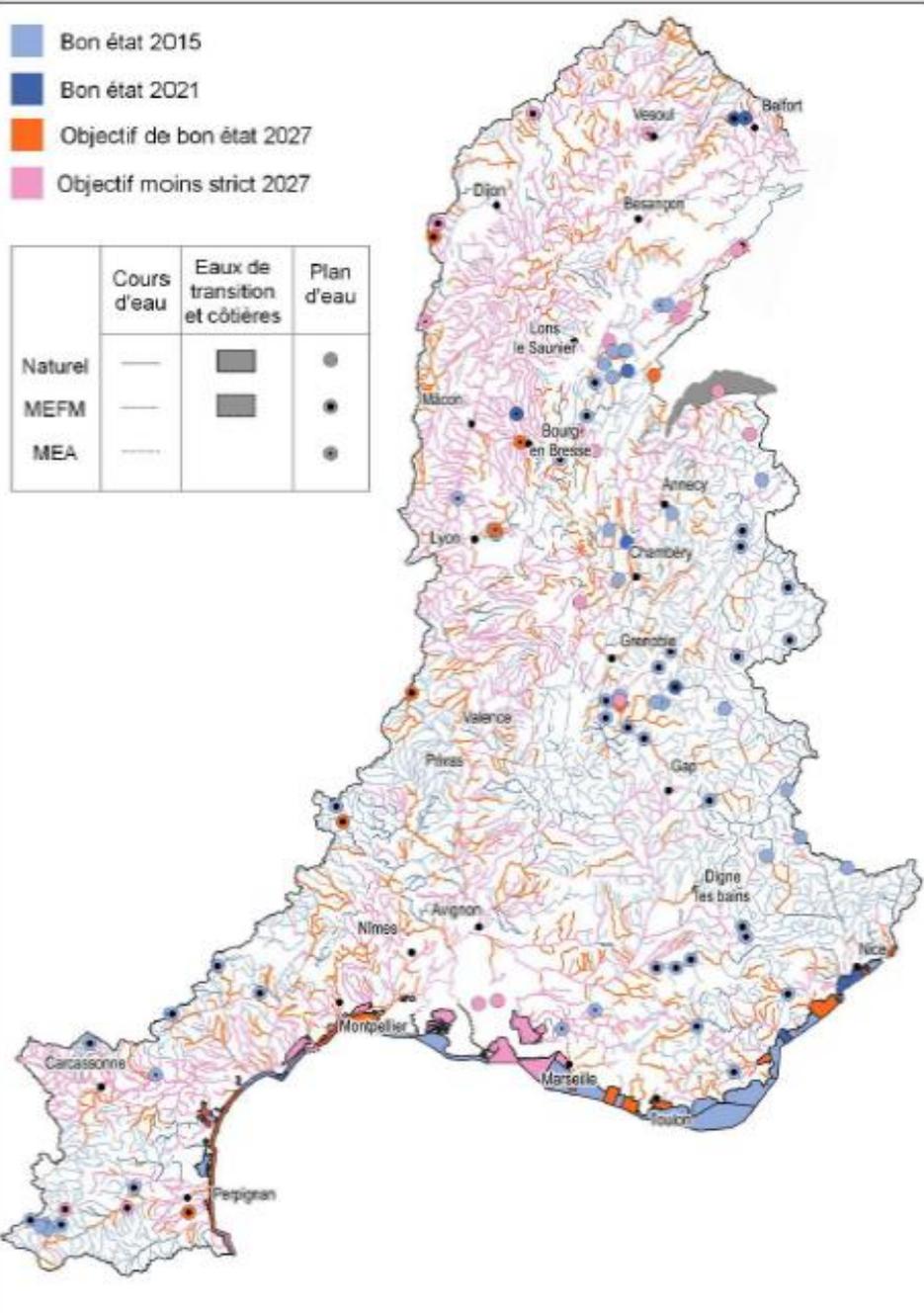
- **Eaux majoritairement en bon ou très bon état/potentiel écologique** (98% MESU)
- **Pressions majeures :** altération de la continuité écologique et hydromorphologie
- Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
- **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)

- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Rhône – Méditerranée

Bassin représente 20% de la superficie du territoire national, composé de 29 départements et 7 367 communes, marqué par de forts reliefs et une superficie couverte pour moitié d'espaces naturels, regroupe 15,5 millions d'habitants
 3032 ME dont 2791 MESU (2 638 ME CE, 94 PE, 27 MET, 32 MEC) et 241 MESO

Objectifs 2027

- 68% des MESU en bon état écologique (contre 48% lors des EdL 2019)
- 97% des MESU en BE chimique
- 98% des MESO en bon état quantitatif, 88% en bon état chimique



Chantiers prioritaires

- Anticiper le changement climatique
- Gestion équilibrée de la ressource
- Assurer la non-dégradation de la ressource et des mil. aquatiques
- Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques
- Renforcer la gouvernance locale de l'eau
- Lutte contre les pollutions de toutes origines
- Restaurer les fonctionnement des MA et des milieux littoraux et réduire les risques d'inondation

Rhône – Méditerranée

Pressions majeures

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• altérations de la morphologie (1413 ME), de la continuité écologique (1009 ME) et de l'hydrologie (762 ME)• les pollutions diffuses par les pesticides (818 ME) | <ul style="list-style-type: none">• prélèvements (582 ME)• pollutions ponctuelles par les matières organiques et les nutriments (667 ME) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE Rhône – Méditerranée 2022-2027 : 94 votes « pour », 8 « contre », 10 « abstentions »

» Proposition de vote favorable du CNE



Délibération Rhône – Méditerranée

- Souligne :

- Bassin qui s'étend sur **20% de la superficie du territoire national**
- **Forts reliefs et 50% de la superficie couverte par espaces naturels**
- **Forte dynamique démographique, touristique et économique** impliquant de **concilier les usages et la préservation de l'eau**

- Note :

- **Pressions majeures** : altérations de l'hydromorphologie, continuité écologique et pollution diffuses (pesticides)
- Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
- **Déclinaison des priorités nationales** : effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2013 par CB)

- Donne un avis favorable au projet de SDAGE 2022-2027

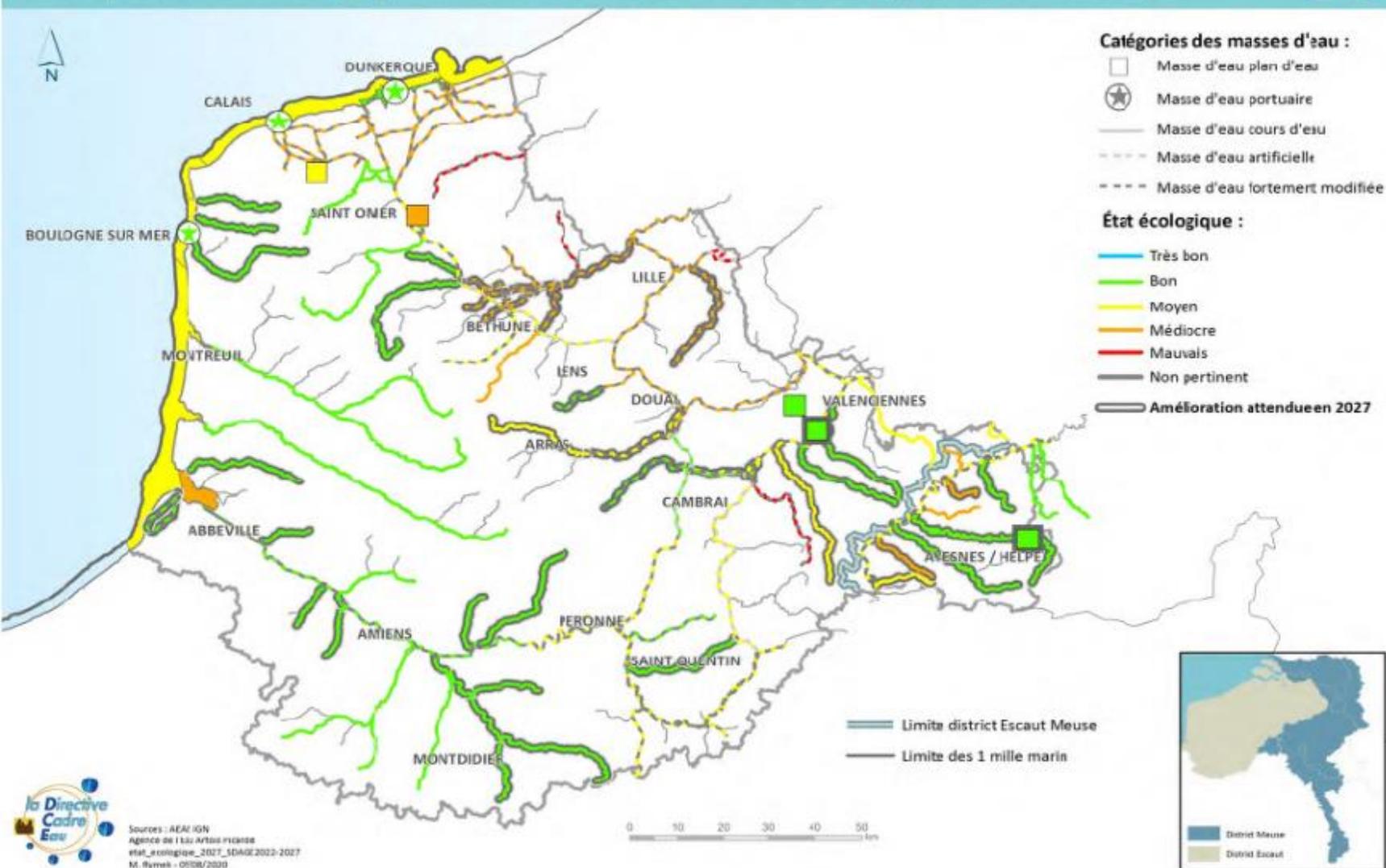


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Artois-Picardie

État potentiel écologique des masses d'eau de surface (prévisions 2027)



- Forte densité de population (4,8 millions d'habitants) et 3 habitants sur 4 vivent en zone urbaine, l'agriculture occupe 70 % du bassin
- Débits faibles, absence grand fleuve et présence de 2000 km de canaux, rivières canalisées et waterings
- 97 masses d'eau dont 80 superficielles (66 cours d'eau, 5 plans d'eau, 4 masses d'eau de transition, 5 côtières) et 17 souterraines

Objectifs 2027

- 50% de MESU en BEE (40 sur 80 contre 18 lors des EdL 2019, soit 22%)
- 100% des MESO en BE quantitatif (soit 17 contre 16 lors des EdL 2019)
- 88 (91%) MESU et MESO en BE chimique en ignorant les HAP et fluoranthène (contre 80 aujourd'hui)



Chantiers prioritaires

- Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des MA et ZH
- Valoriser le fonctionnement naturel des milieux
- Protéger le milieu marin
- Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau
- Réduire les émissions de substances à la source,
- Respecter les objectifs des zones protégées

Artois-Picardie

Pressions majeures

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Pollution domestique des agglomérations d'assainissement (état physico-chimique et biologique)• Rejets industriels dont agro-alimentaire, sidérurgie, etc. (état écologique et état chimique ESU) | <ul style="list-style-type: none">• Pollutions diffuses agricoles (état chimique des ESO par les nutriments et pesticides)• Altérations hydromorphologiques (état biologique ESC) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 : 28 votes « pour », 2 « contre », 15 « abstentions »

» Proposition de vote favorable du CNE



Délibération Artois-Picardie

- **Souligne :**

- **Très forte densité de population** (2 fois plus dense que la moyenne nationale) sur la bassin
- **Agriculture occupe 70% du bassin**, qui comporte par ailleurs **peu d'espaces naturels**

- **Note :**

- **Pressions majeures** : pollutions domestiques (assainissement) et pressions hydromorphologiques
- **Masses d'eau de surface continentales toutes déclassées** par des pollutions chimiques (HAP, fluoranthène...)
- Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
- **Déclinaison des priorités nationales** : effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)

- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Echanges / Votes des projets de SDAGE

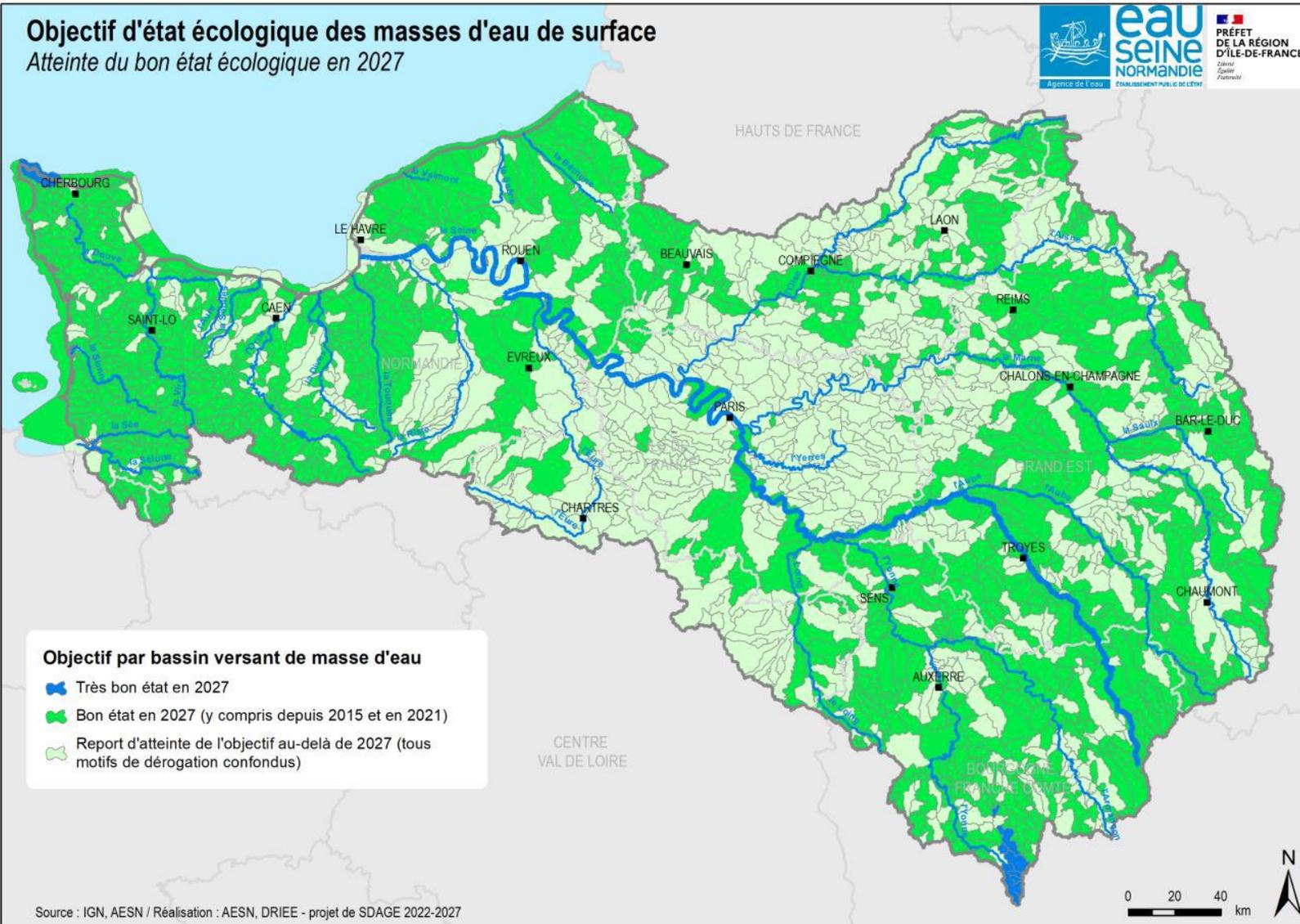


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Seine-Normandie

Objectif d'état écologique des masses d'eau de surface
Atteinte du bon état écologique en 2027



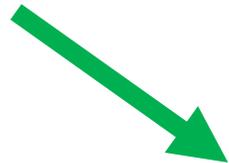
- Bassin constitué de l'ensemble du bassin de la Seine et de ceux des fleuves côtiers normands, comprend 30 % de la population française et de 640 km de façade maritime
- La région Île-de-France concentre 65% de la population du bassin.
- Les terres agricoles occupent 60% de la surface du bassin, et deux tiers d'entre elles sont cultivées
- Découpé en 1724 MESU (dont 1651 cours d'eau (96%) , 47 plans d'eau, 19 masses d'eau côtières et 8 de transitions) auxquelles s'ajoutent 57 masses d'eau souterraines.

Objectifs 2027

- 52 % des MESU continentales en BEE (contre 32% en 2019) et 48% en OMS
- 32% MESO en BE chimique (contre 30% en 2019) et 100% en bon état quantitatif (contre 93% en 2019)

Chantiers prioritaires

- Renforcer le rôle central des SAGE dans la connaissance des territoires et des actions à y mener
- Faciliter l'intégration des dispositions du SDAGE dans les documents d'urbanisme
- Agir pour diminuer les concentrations de nitrates aux exutoires des fleuves
- Faciliter la bonne appropriation des dispositions du SDAGE par tous les services de l'Etat



Seine-Normandie

Pressions majeures

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Morphologie très altérée (50% des cours d'eau sur les territoires très urbanisés et artificial^o des sols)• Utilisation phytosanitaires en hausse• Gestion des eaux pluviales (vecteurs de polluants vers réseaux / milieux naturels)• ZH diminuent (urban^o, retournement prairies, exploitation granulats) | <ul style="list-style-type: none">• Hausse nb CE dégradés par nitrates malgré apports en azote minéral stabilisés (effets s/ littoral)• tensions locales gestion quantitative sur des secteurs sensibles |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 : 93 votes « pour », 28 « contre », 3 « abstentions »

» Proposition de vote favorable du CNE



Délibération Seine-Normandie

- **Souligne :**

- Bassin qui s'étend sur **18% de la superficie du territoire national**
- Accueille **30% de la population française** avec des dynamiques démographiques et urbaines diverses, ainsi que **25% de l'activité industrielle française**
- Bassin **marqué par l'agriculture** (60% de la surface), qui comporte par ailleurs **peu de relief, d'où des vitesses d'écoulement très lentes**

- **Note :**

- **Pressions majeures :** pollutions diffuses & ponctuelles, déséquilibres quantitatifs
- Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
- Prise en compte du **continuum terre / mer** et **gestion résiliente de la bande côtière**
- **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)

- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027

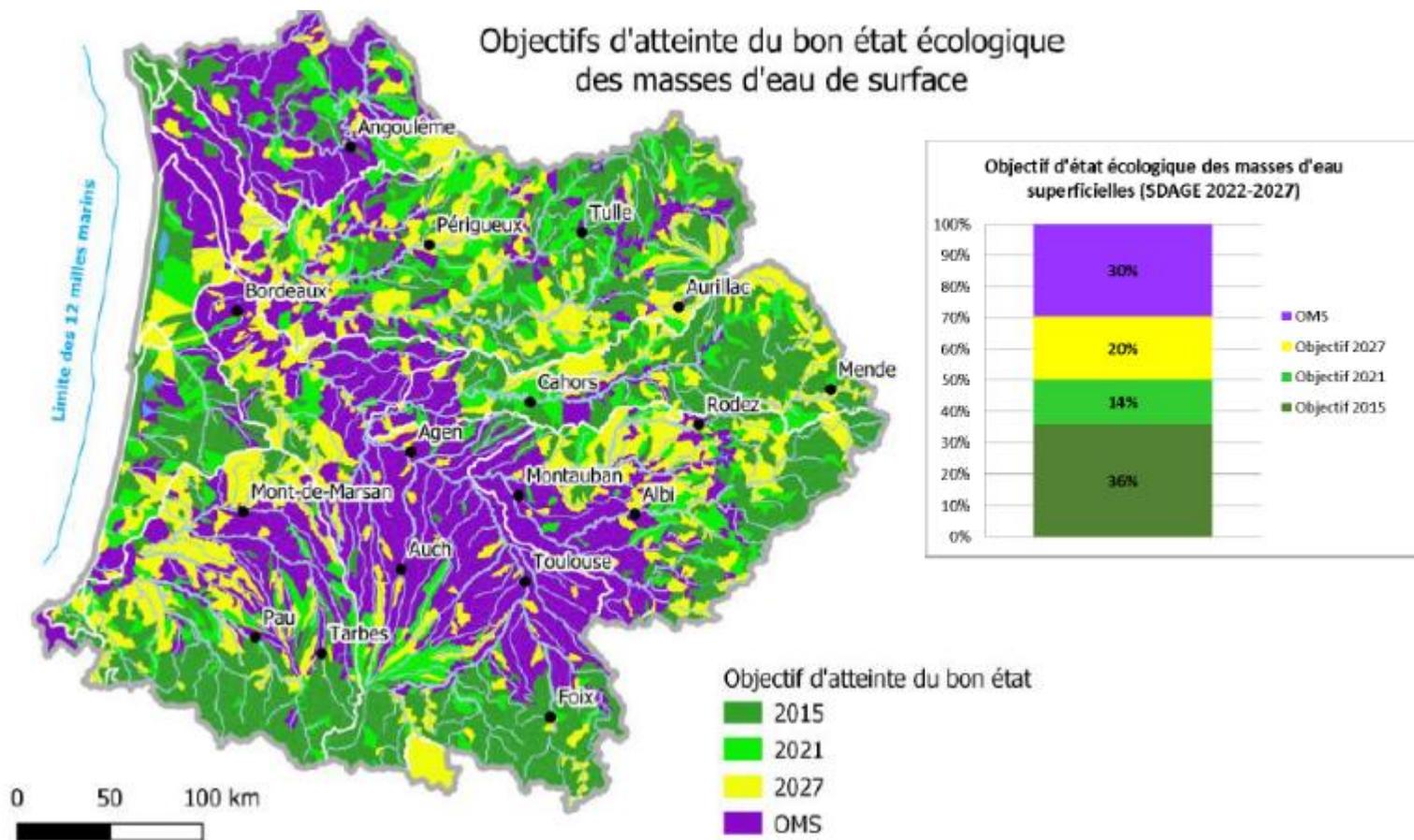


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Adour-Garonne

- 10% de la population et 23% du territoire métropolitain (8 millions habitants), 48% de surface agricole utile
- en 2050 forte vulnérabilité du bassin au dérèglement climatique (-20% à -40% du débit des rivières, 1,2 Md de m³ d'eau de déficit prévisionnel, hausse de 1,5 million d'habitants)
- 2952 masses d'eau, dont 144 souterraines et 2808 superficielles



Objectifs 2027

- 70% des MESU en BE (50% lors des EdL 2019)
- 30% OMS



Chantiers prioritaires

Efforts ciblés sur l'état écologique des cours d'eau et des eaux côtières

- réduction des pollutions
- gestion quantitative de la ressource (contexte changement climatique)
- résilience des milieux aquatiques et humides
- améliorer la gouvernance

Adour-Garonne

Pressions majeures

- Pollutions diffuses d'origine agricole (phytosanitaires, nitrates)
- Rejets systèmes d'assainissement des collectivités (< 2000 EH)
- Rejets industriels non raccordés au réseau d'assainissement
- Substances (dangereuses, émergentes)
- Hydromorphologie des cours d'eau
- Prélèvements dans les cours d'eau pour l'irrigation, dans les nappes d'eau souterraine pour l'AEP et l'irrigation

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 : 58 votes « pour », 19 « contre », 2 « abstentions »

» Proposition de vote favorable du CNE



Délibération Adour-Garonne

- Note :

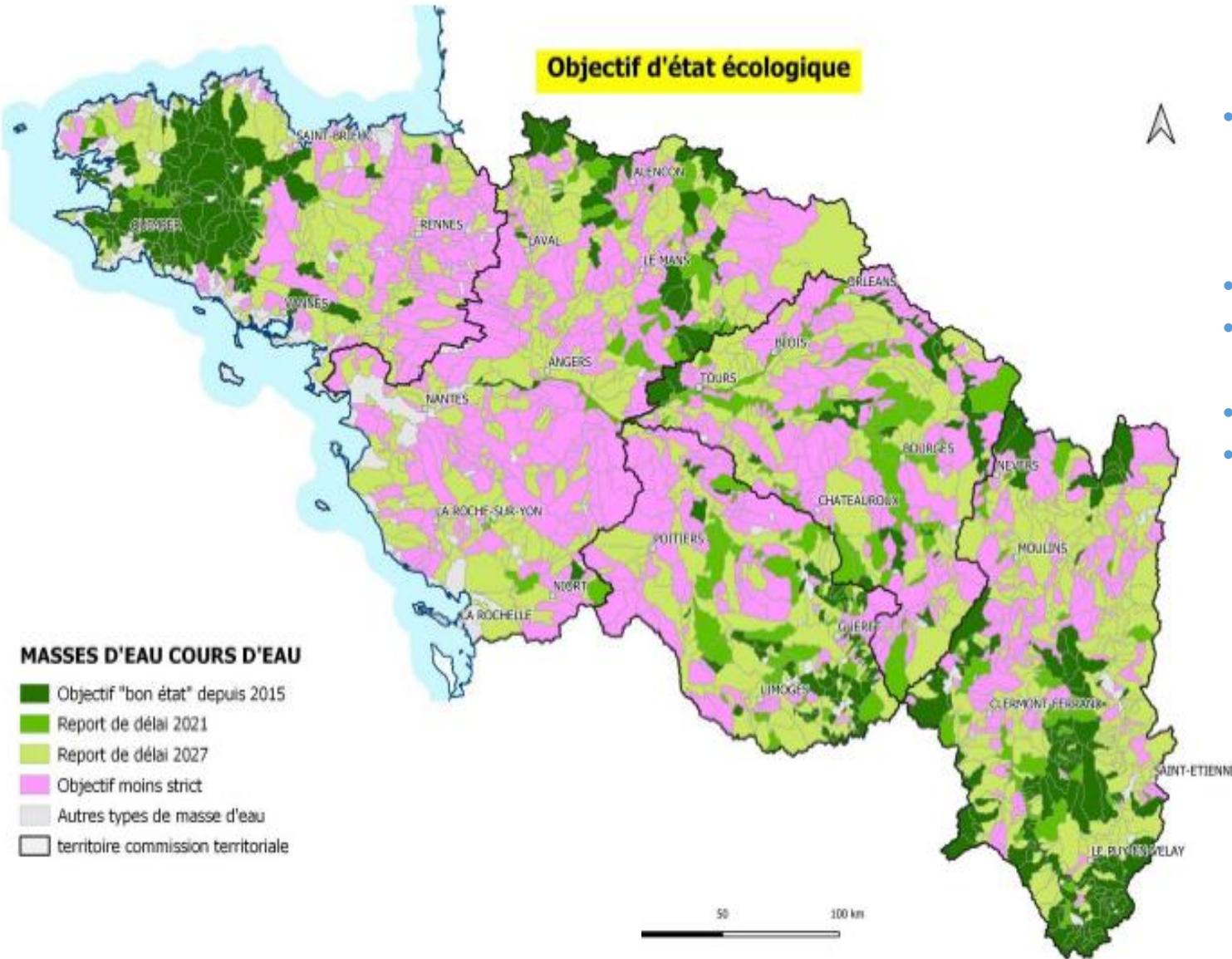
- **Forte vulnérabilité du bassin au dérèglement climatique et à l'augmentation attendue de la population d'ici 2050**
- **Pressions majeures :** pollutions diffuses & ponctuelles, altérations de l'hydromorphologie
- Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
- **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)
- **Objectifs élevés en termes de reconquête du bon état écologique** (70% BE en 2027)
- **Renforcement des principes transversaux** pour atteindre ces objectifs
- Donne un avis favorable au projet de SDAGE 2022-2027



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Loire-Bretagne



- 28 % de la surface du territoire de la France métropolitaine, 13 millions d'habitants, 135 000 km de cours d'eau et 2 600 km de façade maritime
- 32 % de la production agricole française.
- 73 % du bassin couvert par des terres agricoles
- artificialisation des sols progresse.
- 2064 MESU (1887 masses d'eau cours d'eau 108 masses d'eau plans d'eau 69 masses d'eau de transition/côtières) et 146 MESO

Objectifs 2027

- 61% des 2064 MESU en BEE (contre 24 % lors des EdL 2019), 39% en OMS



Loire-Bretagne

Pressions majeures

- Prélèvements trop importants et présence de trop nombreux plans d'eau (qualité des cours d'eau)
- Pollutions diffuses d'origine agricole (azotées et pesticides)
- Rejets ponctuels des collectivités et des industries (phosphore)
- Rejets par temps de pluie
=> Biologie est la composante la plus pénalisante de l'état écologique des MESU)

Chantiers prioritaires

- changement climatique
- connaissance des nouveaux usages (géothermie), des micropolluants et des rejets toxiques
- réduire les pollutions organiques et bactériologiques, par les nitrates, les pesticides et les micropolluants
- Santé (nappes réservées AEP)
- Protéger MA, CE, ZH, biodiversité aquatiques, têtes de bassin versant et littoral)
- articulation du SDAGE avec documents stratégiques de façades
- cohérence avec les autres politiques publiques des territoires, outils réglementaires, financiers, favoriser les échanges (rôle des CLE et des SAGE)

Avis du comité de bassin de validation du projet SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 : 67 votes « pour », 32 « contre », 37 « abstentions »

» Proposition de vote favorable du CNE



Délibération Loire-Bretagne

- **Souligne :**

- Bassin qui s'étend sur **28% de la superficie du territoire national**
- Bassin **largement couvert par des SAGE**
- **Qualité des modifications du PDM** pour mise en avant des priorités stratégiques pour la mise en œuvre du SDAGE

- **Note :**

- **Pressions majeures :** pollutions diffuses (agricoles) & ponctuelles (domestiques et industrielles), pressions sur l'hydromorphologie
- Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (réduction des pollutions organiques & bactériologiques, santé publique & protection des milieux)
- **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)
- **Attention portée aux objectifs autres que le BE,** tels renforcement des connaissances des problématiques émergentes (micropolluants...), des nouveaux usages (géothermie) et/ou du rôle des SAGE

- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Echanges / Votes des projets de SDAGE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guyane

Le CEB s'est tenu le 12 mai 2021 et a émis un avis favorable au projet de SDAGE de la Guyane pour le 3^e cycle 2022-2027 (22 votes « pour » et 2 votes « contre »)

La date de transmission du projet de SDAGE à l'autorité environnementale du CGEDD est fixée au 24 mai 2021 et la date prévisionnelle de lancement de la consultation est fixée au 7 septembre 2021



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conclusion

Les SDAGE 2022-2027 et leurs programmes de mesure



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conclusion

Prochaine séance : 8 octobre 2021



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*